



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

17 Janvier 2012

Le 17/01/2012 à 20 heures, les fondateurs de l'Association Amicale des Loisirs Martiaux « A.L.M », et futurs adhérents se sont réunis en assemblée générale constitutive au : 22 allée des charmes 78340 Les Clayes sous-bois.

Les présents sont :

- Mr Rauzy Antoine : 22 Allée des charmes 78340 Les Clayes sous-bois
- Mr Aubin Pascal : 79 Avenue du grand parc 78450 Villepreux
- Mr Poque bernard : 3 rue d'Alligny 78340 les Clayes sous-bois
- Mr Jérôme Buisnière : 1 allée Montfort 78340 les Clayes sous-bois

Objet de la convocation :

L'objet de cette assemblée est la constitution de l'association :

- Amicale des Loisirs Martiaux « A.L.M »

Début de séance 20h30

Election du Comité Directeur :

- L'assemblée propose et vote à l'unanimité son Comité Directeur composé des personnes suivantes :

Fonction	Nom-prénom	Domicile	Profession
Président	Rauzy Antoine	22 Allée des charmes 78340 les Clayes sous-bois	Professeur
Secrétaire	Aubin Pascal	79 Avenue du grand parc 78450 Villepreux	Maitre d'hôtel
Trésorier	Poque Bernard	3 rue d'Alligny 78340 les Clayes sous-bois	Chargé d'affaire

Les membres du comité directeur ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Une pause est effectuée afin que les nouveaux élus prennent actes des documents.

Reprise de séance :

Le président élu met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association. Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- **1^{ère} délibération** : adoption des statuts ;
- **2^{ème} délibération** : pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication,
- Rapport d'activité.

Le président présente les motifs du projet de constitution de l'association :

La présente Association aura pour objet :

- De pratiquer différentes techniques issues des arts martiaux, sans aucun enjeu sportif particulier et de pratiquer des exercices musculaires souples orientés vers le bien-être.

Puis, le président expose et commente le projet de statuts.

Après quoi, personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération :

- L'assemblée générale adopte à l'unanimité les statuts dont le projet lui a été soumis.
« Ces statuts sont joints en annexe de ce procès-verbal ».

2^{ème} délibération :

- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

L'assemblée constitutive et son comité directeur donnent délégation à Aubin Pascal en sa qualité de secrétaire à administrer uniquement en cas d'absence du trésorier les finances de l'association et pourvoir aux démarches de déclaration et publication.

Rapport d'activité :

Le président indique que le lieu de pratique associative sera communiqué, suivant les accords de mise à disposition de la Mairie des Clayes sous-Bois.

Le président indique que les horaires de pratique associative seront communiqués suivant les créneaux horaires de mise à disposition de la Mairie des Clayes sous-Bois

Fin de séance : 22h30

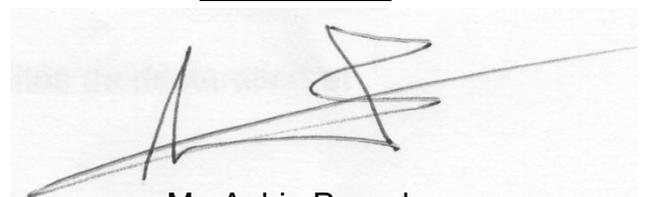
Pièces jointes : Statuts de l'association.

Le Président



Mr. Rauzy Antoine

Le Secrétaire



Mr. Aubin Pascal